

Fondamentaux des ressources humaines dans les collectivités

« Maîtriser les rouages de la gestion du personnel pour une action publique performante »

La gestion des ressources humaines (GRH) est un levier de pilotage essentiel pour les élus locaux. Cette formation propose une vision à la fois simple et complète des modalités de gestion du personnel en collectivité. Elle vous permet de décrypter les documents officiels et d'appréhender les enjeux du management territorial pour assurer le bon fonctionnement de vos services.

Repères Clés

- **Durée** : 06 ou 08 heures (selon le format choisi)
- **Lieu** : En ligne / En présentiel
- **Effectif** : 5 à 12 participants.
- **Public** : Élus locaux dès le début de leur mandat.
- **Prérequis** : Aucun

Objectif Pédagogique

- Connaître les principes généraux du statut de la Fonction publique.
- Développer une lecture critique des actes de GRH et des documents présentés en instances (Registre social unique, ex-bilan social, tableau des emplois).
- Appréhender les problématiques concrètes de management et de gestion dans les collectivités.

Programme de la formation

Module 1 — Le Cadre Statutaire et le Recrutement

- Présentation du Statut et des principes généraux de la fonction publique.
- Analyse des modalités de recrutement au sein des collectivités.

Module 2 — Carrière, Rémunération et Formation

- Comprendre la structure de la rémunération.
- Les lignes directrices de gestion et les mécanismes de progression de carrière.
- Les enjeux et l'accès à la formation professionnelle.

Module 3 — Santé, Prévention et Acteurs Clés

- Politiques de santé et de prévention au travail.

- Identification des acteurs de la GRH.
- Focus sur le rôle stratégique et les missions du Directeur Général des Services (DGS).

Méthodes et Évaluations

- **Pédagogie** : Présentation théorique illustrée par un diaporama et des annexes fournis aux participants.
- **Interactivité** : Échanges basés sur des cas pratiques, sessions de questions/réponses et exercices simples.
- **Expertise** : Formation dispensée par un élu local, par ailleurs DGS de la fonction publique territoriale en disponibilité.
- **Évaluation** : Évaluation des acquis réalisée en fin de formation.

Financement de votre formation

Le coût de cette formation varie selon le mode de financement choisi. Merci de contacter Lydia RABEHI pour tout renseignement : Tél : 04 30 44 83 04 Mail : lydia.rabehi@aelo.info

- **Financement via le DIF élus** : Chaque élu dispose d'un Droit Individuel à la Formation (DIF), financé par la Caisse des Dépôts et accessible aux élus indemnisés ou non. Il permet de suivre des formations liées au mandat ou à la réinsertion professionnelle (jusqu'à 6 mois après la fin du mandat).
- **Financement par la collectivité** : Les formations des élus sont une dépense obligatoire pour la collectivité, comprenant les frais d'enseignement, de transport, d'hébergement et de restauration.
- **Personnel financier** : Règlement direct possible.

Accessibilité et Inclusion

Chez AELO, nous nous engageons à offrir un environnement d'apprentissage inclusif et adapté à chaque situation.

Pour toute question ou besoin spécifique, notre référente handicap est à votre écoute pour co-construire votre parcours de formation :

Céline BONVALOT

-  06 20 78 39 50
-  celine.bonvalot@aelo.info